

0248650077

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BOURGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2006

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date de publication
39	8	2	8	7 décembre 2006	22 décembre 2006

Présents : M. LEPELTIER, Maire, M. TANTON, Mme MONNET, M. GITTON, Mme CSORGEI, M. CHAMOT, Mmes DURET, FENOLL, M. NARBOUX, Mme MADELMONT, MM. VERDIER, FLEURY, MILLIARD, Mme CHARLES, Maires-Adjoints ; Mme ALALINARDE-JACQUET, M. MAUTRET, Mmes COURDAVAULT, PELLERIN, Mlle BONNEFOY, MM. POISLE, DURAND, Mmes MICHEL, PELLERIN-CHAUSSON, SERON, M. DEVILLIERES, Mme DUMON, MM. NOTTIN, MESEGUER, Mme SERRE, M. TINAT, Mmes BAUDOUIN, FELIX, M. SAULNIER, Mme BIGUIER, MM. CROTTE, GUERINÉAU, Mmes GIMONET, ROMERO, CORDAT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mmes DE BOYSSON, DELAGRANGE, MM. DUPOUY, GIE, Mmes GIRAUD-SECRET, JACQUET-TROSSEVIN, GUILLONNEAU, M. BEDIN, Conseillers Municipaux.

Absents : M. SALLE, Maire-Adjoint ; M. BAROUIN, Conseiller Municipal.

Pouvoirs :

- Mme De BOYSSON	donne pouvoir à	Mlle BONNEFOY
- Mme DELAGRANGE	donne pouvoir à	M. POISLE
- M. DUPOUY	donne pouvoir à	Mme CHARLES
- M. GIE	donne pouvoir à	Mme SERON
- Mme GIRAUD-SECRET	donne pouvoir à	M. MESEGUER
- Mme JACQUET-TROSSEVIN	donne pouvoir à	Mme ROMERO
- Mme GUILLONNEAU	donne pouvoir à	Mme GIMONET
- M. BEDIN	donne pouvoir à	M. GUERINÉAU

M. MESEGUER et Mme FELIX sont désignés comme secrétaires de séance.



- 118 -

Contribution de la Ville de Bourges au débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges

M. TANTON expose :

Réseau Ferré de France (R.F.F.) a saisi la Commission Nationale du débat public de son projet de construction d'une Ligne ferroviaire à Grande Vitesse (L.G.V.), entre Poitiers et Limoges, afin d'assurer la desserte de cette ville par la ligne Paris-Tours, prolongée jusqu'à Bordeaux.

A ce débat public en cours, de nombreuses collectivités, C.C.I. et Associations ont, conformément à la Loi, apporté leur contribution.

La Ville de Bourges décide de le faire ainsi :

Le projet présenté par R.F.F. apparaît trop réducteur et porteur de graves risques pour Bourges et le département du Cher.

L'analyse faite par R.F.F. n'a, en effet, porté que sur la desserte de Limoges et son ouverture sur la façade atlantique.

Elle ne prend aucunement en considération les besoins des territoires centraux : Orléanais, Cher, Indre, Nord du Limousin, Nord de l'Auvergne.

Ces territoires doivent, en effet, pouvoir bénéficier tant d'une liaison à grande vitesse vers Paris et le Sud de la France que d'un raccordement au réseau Nord-Européen des lignes à grande vitesse.

Le projet de L.G.V. Poitiers-Limoges ne répond pas à ces besoins et ne prend pas en compte la nécessaire modernisation des liaisons ferroviaires dans le centre de la France.

Par ailleurs, la desserte de Limoges par Poitiers, en remplacement de la ligne actuelle par Orléans, Vierzon et Châteauroux, entraînera un véritable contournement par l'ouest des territoires du Berry et repoussera certainement pour longtemps toute perspective de modernisation de la ligne actuelle et de raccordement au réseau à grande vitesse.

0248650077

Le dossier présenté par R.F.F. ne contient aucune proposition ni aucune perspective concrète à cet égard.

C'est ainsi tout le développement économique et démographique des territoires centraux dont Bourges qui se verrait directement pénalisé, et pour longtemps.

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville de Bourges, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

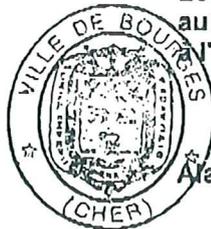
DECIDE

par 46 voix "pour" étant entendu que Mme CORDAT ne prend pas part au vote

1. d'émettre un avis défavorable au projet de construction d'une Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Poitiers et Limoges présenté par R.F.F. ;
2. de constater que ce projet est loin de faire l'unanimité ;
3. de demander que soit complètement étudiés :
 - l'hypothèse d'une modernisation de la ligne actuelle permettant des gains de temps significatifs, jusqu'à Limoges au moins ;
 - l'hypothèse de la création d'une L.G.V. à partir de Beauvilliers (Eure-et-Loir) vers Orléans, Vierzon et Limoges ;
 - le raccordement de la ligne historique au futur réseau d'interconnexion des L.G.V. en Ile de France tel que projeté par R.F.F..

Pour extrait conforme et certification d'affichage, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 2006.

Pour le Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué
au Développement Economique et
l'Enseignement Supérieur



Alain TANTON

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

